

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D’ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 670

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 8 QUATER

- I. – À l’alinéa 2, supprimer les mots :
- « , les territoires concernés ».
- II. – En conséquence, au même alinéa 2, après les mots :
- « l’expérimentation »,
- insérer les mots :
- « ainsi que les territoires concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.